

Procès-verbal de l'Assemblée communale du mercredi 30 mars 2011

Présidence : M. Etienne Devaud, Syndic

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 2 décembre 2010
(Ce PV ne sera pas lu. Il peut être consulté ou commandé auprès de l'Administration communale. Il peut également être consulté sur le site internet communal www.neyruz.ch. Un extrait des décisions de l'Assemblée communale est publié dans le journal d'informations l'Ecureuil).
2. Comptes 2010
 - 2.1. Présentation générale du compte communal
 - Compte de fonctionnement
 - Compte des investissements
 - 2.2. Rapport de la Commission financière
 - 2.3. Approbation des comptes

Le résumé des comptes ainsi que le rapport de l'organe de révision peuvent être consultés à l'Administration communale (LCo, art. 95 et 98e) et sont publiés sur notre site internet www.neyruz.ch.
3. Modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut Lac français
4. Modification des statuts de l'Association des Communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS)
5. Divers

A 20h.15, M. le Président salue cordialement les participants à cette Assemblée communale. Il salue particulièrement les personnes qui y assistent pour la première fois dans notre Commune.

En introduction, M. le Président rappelle les élections communales du 20 mars 2011. L'assermentation du nouveau Conseil communal aura lieu le samedi 16 avril 2011. La séance constitutive du Conseil communal est fixée le 2 mai 2011. M. le Président félicite le nouveau Conseil communal élu et remercie tous les membres qui ont œuvré au sein des Autorités communales au cours de la période 2006-2011. Il remercie aussi le corps électoral et tous les participants aux Assemblées communales.

Le journal d'informations l'Ecureuil donne le tractanda et renseigne sur les différents points à traiter lors de cette Assemblée communale.

M. le Président a le plaisir d'ouvrir cette Assemblée en reconnaissant qu'elle a été régulièrement convoquée selon la législation en vigueur, soit :

- par l'envoi d'un tout-ménage le 1^{er} mars 2011, faisant office de convocation
- par affichage au pilier public dès le 22 février 2011
- par insertion d'un avis dans la Feuille officielle N° 8 du 25 février 2011
- par l'envoi du journal d'informations l'Ecureuil 97 dès le 21 mars 2011, pour rappel.

De plus, conformément à la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), le registre civique a été clôturé le vendredi 25 mars 2011 avec 1'494 citoyens ayant le droit de vote. Au 30 mars 2011, notre village compte 2'126 habitants.

M. le Président donne la liste des personnes excusées pour cette Assemblée. Il excuse spécialement Mme Anne-Marie Cochard, Conseillère communale responsable des écoles qui devait présenter le point 3 « Modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut Lac français » mais qui est malheureusement malade ce soir, ainsi que M. Martial Wicht, Conseiller communal responsable de l'aménagement du territoire, absent pour raisons professionnelles.

Aucune remarque n'est formulée concernant la convocation. M. le Président rappelle que l'Assemblée communale est enregistrée sur bande. La cassette est gardée jusqu'à l'approbation du procès-verbal lors de la prochaine Assemblée communale.

M. le Président procède à la nomination des scrutateurs :

- Secteur 1 : M. Guy Rossier (y.c. table du C.c.)
- Secteur 2 : M. Didier Progin
- Secteur 3 : M. Christian Rossier

M. Guy Rossier est nommé responsable du bureau de vote.

Participants à l'Assemblée communale :

- **73 participants dont 71 ayant le droit de vote**

Aucune remarque n'est formulée concernant le tractanda. Ainsi, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Point 1 Procès-verbal de l'Assemblée communale du 2 décembre 2010

Le procès-verbal intégral de l'Assemblée communale du 2 décembre 2010 était disponible et pouvait être commandé auprès de l'Administration communale. Il est également publié intégralement sur notre site communal. Ce procès-verbal a pu être consulté durant le délai légal. En outre, un extrait a été publié dans le journal d'informations l'Écureuil.

Au vote à main levée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

Point 2 Comptes 2010

2.1 Présentation générale du compte communal

- Compte de fonctionnement**
- Compte des investissements**

Les comptes 2010 et les explications y relatives ont été publiés dans le journal l'Écureuil. Les comptes sont également publiés intégralement sur le site internet de la Commune. Le détail des comptes et le rapport de l'organe de révision pouvaient aussi être commandés auprès de l'Administration communale. En outre, ces documents pouvaient être consultés au Bureau communal durant le délai légal. Quelques personnes ont usé de ce droit.

M. Jean-Noël Gendre, Conseiller communal responsable des finances, commente les comptes de fonctionnement et des investissements. Il donne plusieurs informations sur ces comptes 2010 et sur les divers indicateurs financiers.

Au 31 décembre 2010, la dette de la Commune s'élève à fr. 5'955'994.00.

Le compte de fonctionnement se solde par un excédent de produits de fr. 2'882.54.
Le compte des investissements présente un excédent de produits de fr. 264'308.30.

Suite à ces commentaires, M. Jean-Noël Gendre donne la parole à M. Jean Maurice Délèze, Président de la Commission financière, pour le rapport de la Commission financière.

2.2 Rapport de la Commission financière

Conformément aux nouvelles dispositions de la Loi sur les Communes, la fiduciaire Fiducosult a procédé à la vérification de la comptabilité et des comptes annuels de la Commune (compte de fonctionnement, compte des investissements, bilan et annexe au bilan) arrêtés au 31 décembre 2010.

Le rapport établit que :

- « les vérifications obligatoires prescrites par le Service des Communes ont toutes été effectuées et consignées dans le formulaire officiel de vérification des comptes »
- « la comptabilité et les comptes annuels sont conformes aux dispositions de droit public en matière de tenue des comptes communaux ».

La Commission financière prend acte avec satisfaction d'une amélioration sensible des comptes 2010 en comparaison avec les chiffres du budget 2010 soumis à l'Assemblée communale le 1er décembre 2009. Les raisons en sont une nouvelle embellie (après celle de l'exercice 2009) au plan des recettes fiscales : augmentation en 2010 de plus de frs 730'000 par rapport aux prévisions budgétaires, ainsi qu'une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement propres de la Commune et un ralentissement des investissements. A noter que l'augmentation des dépenses liées du CO (de frs. 145'000) s'explique essentiellement par le changement de l'année comptable. L'an prochain, une diminution du même ordre va intervenir.

La Commission relève également que la dette par habitant a diminué de façon réjouissante en l'espace de dix ans (de frs. 4'857 à frs. 2'802).

Conséquence de ce qui précède, la marge nette d'autofinancement (MNA) structurelle s'établit, selon le Service des Communes, à près de frs. 632'000, ce qui a permis aux Autorités communales de procéder à des amortissements supplémentaires pour plus de frs. 600'000 et d'accroître les réserves non obligatoires, alors que les investissements ont marqué le pas.

La confirmation de l'amélioration en 2010 des comptes communaux est de bon augure. Toutefois, la Commission financière recommande aux Autorités communales de continuer à gérer les finances communales avec rigueur et prudence. Elle a d'ores et déjà exprimé sa préoccupation par rapport à l'accroissement des dépenses propres inscrites au budget 2011, sans commune mesure avec celui des recettes. Comme il se doit, la MNA doit en priorité servir au financement des investissements.

Cela dit, la Commission financière recommande à l'Assemblée communale d'accepter la comptabilité et les comptes 2010.

M. Jean-Noël Gendre remercie la Commission financière pour son rapport et ouvre la discussion sur les comptes.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président procède à la votation sur les comptes 2010.

2.3 Approbation des comptes

Les membres du Conseil communal s'abstiennent au vote.

Au vote à main levée, le compte de fonctionnement 2010 est accepté à l'unanimité (excédent de produits de fr. 2'882.54). Par cette approbation, l'affectation du résultat réalisé lors de l'exercice 2010 est également acceptée.

Au vote à main levée, le compte des investissements 2010 est accepté à l'unanimité (excédent de produits de fr. 264'308.30).

M. le Président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée au Conseil communal. Il remercie M. Jean-Pierre Corpataux, Caissier, pour son travail ainsi que la Commission financière pour son analyse.

- **M. Guy Rossier**, responsable du bureau de vote, confirme que toutes les personnes de la table du Conseil communal (CC et le Caissier communal), se sont bien abstenues de voter sur les comptes.

Point 3 Modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut Lac français

M. Jean-Noël Gendre présente cet objet en remplacement de Mme Anne-Marie Cochard, excusée. Différentes explications ont déjà été données dans le journal de l'Ecureuil.

Lors de la votation populaire du 7 mars 2010, les citoyennes et citoyens fribourgeois ont accepté à plus de 75 % la nouvelle loi sur la péréquation financière intercommunale.

La LPFI (loi sur la péréquation financière intercommunale) adoptée par le peuple est dédiée au traitement des relations financières entre l'Etat de Fribourg et les Communes et est basée sur deux principes péréquatifs distincts :

- la péréquation des ressources (IPF)
- la péréquation des besoins (ISB)

Les subventions accordées par le Canton aux Communes et les participations de ces dernières aux dépenses cantonales ne tiendront plus compte de critères péréquatifs, la répartition se basant uniquement sur le coût moyen par habitant.

Lors de l'Assemblée des délégués des CO du 24 mars, il a été demandé au comité de direction de présenter une nouvelle clé de répartition conforme à la nouvelle loi et ce sans attendre la date limite du 1^{er} janvier 2013. En novembre 2010, l'Assemblée des délégués a opté pour une solution correspondant au tableau

suivant et qui est une surprise positive pour notre Commune. Voici les principes de calcul retenus :

- a) recherche d'une solution simple et identique pour l'ACSMS et l'Association du CO
- b) maintien du principe du préciput
- c) maintien d'un critère péréquatif (IPF)
- d) abandon du critère économique (nombre d'élève)
- e) remplacement du critère du nombre d'élève par celui de la population légale :

Critères actuels CO	Proposition
<ul style="list-style-type: none"> • 50 % selon le chiffre de la dernière population légale • 25 % selon la population légale pondérée • 25 % selon le nombre d'élèves 	<ul style="list-style-type: none"> • 75 % selon la population • 25 % population pondérée par l'IPF

La nouvelle clé de répartition devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2012. Le Conseil communal propose d'accepter ces nouveaux statuts. Il est à relever qu'ils doivent être approuvés par les trois-quarts des Communes représentant les trois-quarts de la population.

En conclusion, M. Jean-Noël Gendre mentionne que les incidences financières pour notre Commune sont difficilement calculables mais que l'on peut s'attendre à être légèrement bénéficiaire d'environ 3 à 4 % sur notre participation financière annuelle.

M. le Président remercie M. Jean-Noël Gendre pour ses explications et ouvre la discussion sur cet objet.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président procède au vote sur cet objet.

Au vote à main levée, l'Assemblée accepte à l'unanimité la modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut Lac français, telle que présentée.

Point 4 Modification des statuts de l'Association des Communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS)

Mme Isabelle Varenne présente cet objet. Différentes explications ont déjà été données dans le journal de l'Ecureuil.

La modification concerne les articles 31, 33, 36bis des statuts de l'ACSMS et l'ajout de nouveaux articles 36ter, 44, 45 suite à l'entrée en vigueur de la loi du 16 novembre 2009 sur la péréquation financière intercommunale.

Comme déjà indiqué, lors de la votation populaire du 7 mars 2010, les citoyennes et citoyens fribourgeois ont accepté à plus de 75 % la nouvelle loi sur la péréquation financière intercommunale (LPFI).

La LPFI adoptée par le peuple est dédiée au traitement des relations financières entre l'Etat de Fribourg et les Communes. Il est basé sur deux principes péréquatifs distincts :

- la péréquation des ressources (IPF)
- la péréquation des besoins (ISB)

L'Assemblée des délégués de l'ACSMS du 15 décembre 2010 a retenu la proposition du comité directeur selon les principes suivants :

- a) recherche d'une solution simple et identique pour l'ACSMS et l'Association du CO
- b) maintien d'un critère péréquatif (IPF)
- c) abandon du critère économique (nombre de résidents ou nombre d'heures)
- d) remplacement du critère du nombre de résidents ou nombre d'heures par celui de la population légale.

Il est proposé une clé de répartition unique, soit 75 % selon la population et 25 % pondéré par la péréquation des ressources.

Voici les modifications des clés de répartition :

Critères actuels HMS	Proposition
<ul style="list-style-type: none"> • 20% selon le chiffre de la dernière population légale • 20% selon la population légale pondérée • 60% selon le nombre de résidents 	<ul style="list-style-type: none"> • 75% selon la population • 25% population pondérée par l'IPF

Critères actuels SAS	Proposition
<ul style="list-style-type: none"> • 50% selon le chiffre de la dernière population légale • 50% selon la population légale pondérée 	<ul style="list-style-type: none"> • 75% selon la population • 25% population pondérée par l'IPF

Critères actuels Indemnité forfaitaire	Proposition
<ul style="list-style-type: none"> • 50% selon le chiffre de la dernière population légale • 50% selon la population légale pondérée 	<ul style="list-style-type: none"> • 75% selon la population • 25% population pondérée par l'IPF

Critères actuels FASDS	Proposition
<ul style="list-style-type: none"> • 1/3 selon le chiffre de la dernière population légale • 1/3 selon la population légale pondérée • 1/3 selon le nombre d'heures 	<ul style="list-style-type: none"> • 75% selon la population • 25% population pondérée par l'IPF

M. le Président remercie Mme Isabelle Varenne pour ses explications et ouvre la discussion sur cet objet.

→ En réponse à **M. Axel de Montmollin**, **M. Jean-Noël Gendre** indique que les incidences financières pour les modifications ACSMS sont également difficilement chiffrables mais qu'une légère augmentation des charges communales est attendue pour financer ces services. Par contre, en tenant compte des modifications statutaires cumulées pour les CO et pour l'ACMS, un équilibre financier est annoncé.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président procède au vote sur cet objet.

Au vote à main levée, l'Assemblée accepte à l'unanimité la modification des statuts de l'Association des Communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACMS), telle que présentée.

Point 5 Divers

→ **M. le Président** signale que la prochaine Assemblée communale est d'ores et déjà fixée au mercredi 25 mai 2011 à 20h.15 à l'Aigle Noir. Le tractanda et les différents sujets à voter seront communiqués prochainement.

→ **M. le Président** indique que dans le cadre de la Campagne suisse pour l'assainissement, une journée porte-ouverte est fixée le 21 mai 2011 de 10h.00 à 12h.00 pour visiter la STEP intercommunale de Villars-sur-Glâne.

- **M. Christian Rossier** revient sur ses interventions de 2009 et 2010 au sujet du mobilier de l'Aigle Noir. A nouveau, il demande au Conseil communal de compléter et de remplacer ce mobilier défectueux au restaurant. Il en va de la qualité d'accueil de notre restaurant communal et de la bonne image de marque pour notre village. Nous avons la chance d'avoir un restaurant bénéficiant d'une excellente réputation de longue date avec des tenanciers reconnus et appréciés pour leurs services. Cet établissement permet également aux citoyens d'avoir une vie sociale active à Neyruz.

→ **M. le Président** prend acte de cette intervention. Il indique que les conditions de location conclues avec les tenanciers actuels sont déjà favorables pour eux. Ce remplacement de mobilier a fait l'objet de discussions et de négociations entre la Commune et les tenanciers. Celles-ci n'ont, pour l'heure, pas encore abouties. Le nouveau Conseil communal étudiera cet objet pour trouver une solution pour le renouvellement de cet équipement et son financement.

- Compte tenu des excellents résultats comptables des deux dernières années et en référence à la hausse d'impôts consentie dès 2009, **M. Pascal Gendre** propose au Conseil communal d'élaborer le prochain budget 2012 avec l'ancien coefficient fiscal d'avant la hausse d'impôts.

→ **M. le Président** prend acte de cette proposition. Celle-ci sera examinée lors de l'élaboration du budget 2012 en fonction des possibilités financières du moment et en tenant compte de la planification financière des investissements.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie les citoyennes et les citoyens pour leur présence et leur engagement pour la chose publique.

A tous, M. le Président souhaite une bonne rentrée. Il clôt l'Assemblée communale à 21h.20.

Le Président :
M. Etienne Devaud

Le Secrétaire :
M. Jean-Pierre Corpataux